

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles en RDC (PAAF)

Financement : Crédit IDA N° N°7284-ZR

**Termes de Référence pour le Recrutement d'une Assistance technique Internationale pour la
Formation des évaluateurs indépendants des offres soumises par les éditeurs de manuels
scolaires**

ZR-PAAF-466276-CS-INDV

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023)

Janvier 2025

République Démocratique du Congo

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

Termes de Références

RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE POUR LA FORMATION DES EVALUATEURS INDEPENDANTS DES OFFRES SOUMISES PAR LES EDITEURS DE MANUELS SCOLAIRES

Introduction

Ce document décrit des services d'assistance technique requis par le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) pour appuyer la mise en œuvre du Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF). Le document est structuré comme suit :

- A. Informations de base
- B. Description des tâches : présentation
- C. Description détaillée des tâches en soutien de la Composante 2.1
- D. Objectifs et Résultats attendus
- E. Suivi et rapports des activités
- F. Modalités de réalisation
- G. Profil du Cabinet
- H. Critères d'évaluation des dossiers et méthode de sélection

A. Informations de base

Le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) met en œuvre un nouveau projet intitulé "Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles" (PAAF). Le projet est appuyé par un financement de la Banque Mondiale. L'objectif du projet est d'améliorer l'accès sûr et équitable aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements secondaires des provinces sélectionnées.

Le projet sera mis en œuvre avec le soutien d'une assistance technique (AT). Le MINEDU-NC entend engager un Cabinet qui fournira l'assistance technique (ci-après appelée « le Cabinet ») pour soutenir la mise en œuvre de certaines activités de la sous-composante 2.1 (« *Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage* »).

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de

qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycle du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation à la vie courante (EVC).

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le document d'évaluation du projet (PAD) :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).
- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles de cinq provinces (Sud Kivu, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Ituri). La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total), chacune d'entre elles fonctionnant comme une Ecole d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- Une évaluation de l'état de préparation des écoles à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le développement d'un outil de suivi de l'utilisation des TIC fournies par le projet ; et le développement d'une politique et stratégie gouvernementale sur les TIC. En plus, le projet appuiera la formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un

système de charge pour chacune des quelque 6,841 (approx.)¹ écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réponse et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles.

Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Pour davantage d'informations sur le projet, veuillez consulter le document d'évaluation du projet, sur ce lien :

<https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/099000503102331114/bosib044aa66a10d208a3b091540fad5b7d>

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'écoles secondaires publiques dans les provinces couvertes par le projet. Les 5 provinces qui bénéficieront de la construction et des équipements informatiques apparaissent dans le tableau **en gras** ; elles constituent un sous-ensemble des 10 provinces.

Le territoire national est divisé en 26 provinces *administratives* et 58 provinces *éducatives*. Les 10 provinces couvertes par le projet sont des provinces *administratives*. Au sein de ces 10 provinces administratives, il y a 27 provinces *éducatives*. Dans chacune des provinces *éducatives* il y a une Direction Provinciale du MINEDU-NC (qui est appelée PROVED), ainsi qu'une Inspection Principale Provinciale (IPP) et une Direction Provinciale du SECOPE (PROSEC). Les Directions du MINEDU-NCPST

¹ Ce chiffre est plus élevé que celui dans le document d'évaluation du projet (PAD). Depuis la rédaction du PAD, le MEPST a mis à jour les statistiques sur le nombre d'écoles secondaires publiques.

(par exemple la DRH ou la DIGE) ont des services avec leurs agents au sein de chaque PROVED. Quand le Cabinet est appelé à travailler directement avec les PROVEDs ou IPPs, le travail s'effectuera normalement au PROVED/IPP du chef-lieu de la province *éducationnelle*. D'autres détails opérationnels sont également fournis dans la section qui suit, afin que soient clairement comprises les tâches que devra accomplir le Cabinet.

Province Administrative	Nombre d'Ecoles Secondaires Publiques:			Nombre de:	
	Conventionnées	Non-conventionnées	Total	Provinces Educationnelles	Sous-divisions
Ituri	778	213	991	3	27
Kasai	1,472	503	1,975	2	29
Kasai Central	1,431	219	1,650	2	23
Kasai Oriental	350	81	431	2	12
Sud Kivu	1,544	250	1,794	3	37
Kinshasa	1,062	193	1,255	5	52
Kongo Central	1,111	220	1,331	3	21
Kwilu	3,043	643	3,686	3	40
Nord Kivu	1,476	329	1,805	3	35
Lomami	1,084	374	1,458	1	19
Total 5 provinces	5,575	1,266	6,841	12	128
Total 10 provinces	13,351	3,025	16,376	27	295

Les écoles secondaires financées par l'État sont gérées selon deux régimes différents : (i) les écoles conventionnées et (ii) les écoles non conventionnées. Les écoles conventionnées représentent 83 % des établissements secondaires publics dans les 10 provinces cibles, et sont gérées par des organisations confessionnelles dans le cadre d'une convention datant de 1977, révisée en 2022. La convention accorde à l'État « l'organisation » de l'éducation, tandis que les églises s'occupent de « la gestion » des établissements scolaires. L'État définit les programmes pédagogiques, supervise la qualité, et paie le personnel et les frais de fonctionnement. Les organisations confessionnelles recrutent les enseignants et fournissent les autres ressources selon les besoins, y compris pour les nouvelles infrastructures. Elles disposent de leurs propres administration et services d'inspection. Les écoles non conventionnées sont gérées directement par le gouvernement. Les deux types d'établissements sont supervisés par des structures administratives appelées des bureaux gestionnaires et, dans le cas des écoles confessionnelles, par des Coordinations (ainsi qu'à un niveau plus décentralisé, des Conseilleries).

B. Description des tâches : présentation

Les deux tâches principales sont :

- Organiser une session de formation pour les experts de la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique (DIPROMAD) et ceux des autres services du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté sur l'administration de l'évaluation et les processus de sélection des échantillons de manuels papiers soumis par les éditeurs.
- Organiser une session de formation pour la cohorte d'évaluateurs sur l'évaluation et la sélection des matériels didactiques soumis, en utilisant une méthode participative avec la DIPROMAD.

C. Description détaillée des tâches

Les domaines suivants seront abordés lors des deux volets de la formation :

- Cadrage de la formation : Procédures d'appel d'offres (instructions aux soumissionnaires, données particulières de l'appel d'offres, critères d'évaluation et de qualification, formulaire de soumission, pays éligibles, fraude et corruption)
- Condition d'approvisionnement des fournitures, processus et contenu de la session d'information des éditeurs pour expliquer la nécessité de la conformité des manuels papier au contenu des programmes d'études, aux normes énoncées dans les critères d'évaluation et aux spécifications techniques
- Remplissage des feuilles d'évaluation
- Distribution auprès des évaluateurs des échantillons des manuels et des matériels didactiques soumis
- Rôle et fonction de l'évaluateur et du modérateur pour chaque panel par matière
- Élaboration d'un rapport d'évaluation présentant la séquence détaillée de l'évaluation et de la ponctuation, ainsi que la liste des domaines d'amélioration et des concepts pour le matériel soumis afin d'obtenir le statut d'approbation.

Les participants potentiels sont les intervenants dans le processus de l'évaluation des offres des marchés des manuels scolaires papier pour la rentrée 2025-2026 dont :

- Superviseur de l'évaluation/sélection
- Les experts représentants de la DIPROMAD
- Évaluateurs et modérateurs spécialisés qui auront été recrutés

Programme journalier de la formation

Jour 1 : Présentation de l'exercice d'évaluation

- *Contexte* : Projet PAAF et matériels didactiques ; la présentation de la politique nationale des manuels scolaires
- *Les huit étapes* de base de l'évaluation des manuels :
 - Annonce de l'AO
 - Fourniture aux éditeurs de la documentation d'AO
 - Réponse aux demandes d'éclaircissement des éditeurs
 - Acceptation des soumissions des éditeurs
 - Ouverture officielle des plis
 - Les quatre évaluations (éligibilité, conformité minimale, contenu, prix)
 - Approbation & annonce des résultats de l'évaluation
 - Rédaction du rapport d'évaluation (outil primordial afin de traiter au mieux les recours éventuels des soumissionnaires)

Jours 2-4 : Techniques d'évaluation

Jour 2

- Introduction : ce qui rend un livre de l'élève efficace pédagogiquement, caractéristiques que les évaluateurs doivent y trouver ; guide de l'enseignant (structure, fonction, composantes, etc.
- Analyse d'un éventail d'exemples de livres de l'élève et de guides de l'enseignant (versions papier) : discussion sur le maquettage, les illustrations, le formatage, le contenu, les approches, les concepts, les types d'exercices et activités, etc.
- Analyse d'échantillons par paire / en groupe, et comparaison des « résultats » + discussion en groupes
- Introduction à l'analyse de concepts clé des critères d'évaluation
- Critère par critère : définition, analyse, éclaircissement des concepts devant être évalués.

Jours 3 et 4

- « Evaluation blanche » : à partir de véritables matériels existants, les évaluer dans les conditions du véritable futur exercice
- Discussion sur la manière dont le processus s'est déroulé : fond de l'évaluation, application des grilles de notation,
- Discussion des conditions matérielles de l'évaluation : attribution physique des échantillons à évaluer, , timing, procédure générale
- Questions / réponses
- Charte de déontologie des évaluateurs
- Pérennisation des pratiques
- Élaboration d'un profil professionnel pour les évaluateurs, notamment en ce qui concerne les qualifications, le suivi du processus et le code déontologique.
- Signature d'une « Déclaration de non-conflit d'intérêts et de confidentialité » pour chaque évaluateur.

D. Objectifs et Résultats attendus (livrables) et échéances

a) Objectif :

- Renforcer les capacités techniques des Experts en charge de l'évaluation d'appel d'offres ;
- Bien exposer les aspects pratiques et séquentiels de l'évaluation

b) Résultats attendus (livrables)

- Les Experts en charge de l'évaluation d'appel d'offres ont des capacités renforcées
- Les supports (Guide/module) des formations sont disponibles
- Le rapport de la formation est disponible et il décrit les processus de formation, les résultats et les leçons apprises, ainsi que les recommandations pour l'amélioration des futures sessions de formation.
- Les évaluateurs individuels s'engagent à respecter la qualité et les lignes de conduite déontologique de l'évaluation

TABLEAU À REMPLIR

N°	Résultat	Échéance (nombre de jours après signature du contrat)
1	Guide/module de formation fourni	5
2	Réalisation de l'activité de formation	2
3	Rapport de la formation	3
4	Modèle de fiches d'évaluation et de rapport d'évaluation pour les manuels papier	3

E. Qualifications et Profil du Consultant

Les exigences minimales en expériences et compétences du consultant sont les suivantes :

- Un diplôme niveau Maîtrise en sciences de l'éducation et/ou dans une discipline équivalente ;
- Une expérience avérée dans au moins deux éléments de l'ensemble de la chaîne du livre scolaire (élaboration des manuels, édition, impression, distribution, notes stratégiques en matière de matériel didactique, etc.);
- Une expérience d'au moins 5 ans dans la conduite de session de formation sur l'analyse et l'évaluation technique des manuels scolaires en Afrique ;
- Une expérience avérée en andragogie
- Une expérience avérée dans les activités de passation des Marchés publics de fourniture de manuels scolaires en Afrique ;
- - Référence d'une expérience antérieure (au moins trois évaluations) dans l'évaluation de matériel d'appui aux programmes d'études pour le matériel scolaire papier et interactif en Afrique ;
- Une connaissance du processus de passation des marchés des manuels scolaires dans des projets financés par la Banque Mondiale, serait un atout ;
- une maîtrise parfaite du français.

F. Charge Estimée de Travail (à titre indicatif)

20 jours-personne

G. Modalités de réalisation

La formation en elle-même aura lieu à Kinshasa, dans un lieu à définir

H. Critères d'Evaluation des Dossiers et Méthode de Sélection

Le prestataire sera sélectionné sur base des critères-qualité et une note minimale de 75 % est requise pour être qualifiée.

Qualité :

1) Diplôme de Maitrise en sciences de l'éducation et/ou dans une discipline équivalente	20 points
2) 5 ans d'expérience dans la formation en matière d'évaluations d'offres éditoriales	30 points
3) Expérience avérée dans au moins deux éléments de l'ensemble de la chaîne du livre scolaire	30 points
4) Expérience avérée dans l'approvisionnement de manuels scolaires en Afrique	10 points
5) Connaissance du processus de passation des marchés des manuels scolaires dans des projets financés par la Banque Mondiale	10 points